



MAIRIE DE ST-DERRIEN

BULLETIN MUNICIPAL

Avril 2021



Numéros utiles

Médecin de garde **15 (SAMU)**
Pharmacie de garde : **3237**
Pompiers : **18** / portable : **112**
Gendarmerie : **17**
Déchetterie et fourrière animale
de BODILIS : **02 98 68 99 99**



**Le secrétariat de mairie sera fermé le
26 avril 2021.**

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi :
9h00 à 12h00

**Les gestes barrière et de
distanciation sociale devront être
respectés au sein de la mairie. Le
port du masque est obligatoire.**

02.98.68.52.44

Mail : saint.derrien@wanadoo.fr

Site Internet: www.saint-derrien.fr

RAPPEL

De nombreuses personnes viennent sans masque à la mairie.

C'est pourquoi, il est rappelé à chacun que **le port du masque est obligatoire en mairie.**



NAISSANCE :

Jade FONTAINE née le 26 février 2021



Rappel : Un espace
communautaire est
dédié au **dépôt des
déchets verts**, près de
la bascule à
Plounéventer.



En tant que propriétaire, **vous avez la responsabilité de l'élagage** de vos
plantations en bordure de lignes téléphoniques. Cet élagage est **à votre
charge pleine et entière**, et doit être réalisé à titre préventif.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de dommages causés aux câbles :

1) **vous engagez votre responsabilité civile.** A ce titre, vous serez facturé
du montant des réparations.

2) vous êtes également **passible d'une amende de 1 500€ par
câble endommagé** au titre de l'article L.65 du Code des postes et
télécommunications électroniques.

Donneurs de sang du Pays de Landivisiau



Les prochaines collectes sont prévues les :

- ◆ 7, 10, 11 et 12 mai 2021
- ◆ 3, 6, 7 et 8 septembre 2021
- ◆ 12, 15, 16 et 17 novembre 2021

Ecole Saint-Yves :

Le quart d'heure de lecture



Depuis le début de l'année, les enseignantes de l'école St Yves instaurent **un temps en faveur du livre et de la lecture**. Tous les jours, les élèves participent à un instant littéraire "le quart d'heure de lecture". Les enfants sont également accueillis **toutes les 2-3 semaines** par Hélène Moysan à la **bibliothèque**. Au retour des vacances, **les élèves de CM** ont également participé à des cercles de lecture, durant lesquels ils ont **partagé leur lecture de vacances**. C'est un moment privilégié pour donner envie à ses camarades de lire son propre livre. Tous les élèves ont joué le jeu et ils réalisent tous de beaux progrès.

Opération vente de pizzas



Pour la rentrée de mars, l'**Apel de l'école Saint-Yves** a organisé une **opération vente de pizzas**. Celle-ci a été un véritable succès. En effet, ce sont pas moins de **460 pizzas** qui ont été distribuées vendredi dernier. L'association de parents d'élèves et l'équipe pédagogique tiennent à **remercier les familles et les enfants qui se sont mobilisés pour cette vente** qui va permettre de financer des activités de fin d'année. Les voyages scolaires de l'an dernier et de cette année étant annulés, l'APEL réfléchit à d'autres projets pour les enfants.

Livraison de 2 grandes classes



Les élèves de CM1/CM2 avec Mme Chanat, enseignante en CM1-CM2 et responsable de site, Mme Cochard, enseignante en CE1-CE2, Mr Cabon, président de l'Ogec de l'école, Mr Cornou le directeur, et Mr Cante de l'entreprise Péran.

Durant les vacances de Pâques, des **travaux d'envergure** débiteront à l'école et pour une **durée d'un mois**. Des murs du bâtiment intérieur seront détruits pour transformer les 3 salles en 2 grandes classes. Ces travaux font suite à une réflexion des enseignantes de l'école primaire. En effet, aujourd'hui, l'aménagement de la salle de classe est un enjeu majeur dans les apprentissages. **Rendre l'espace agréable, susciter l'envie d'apprendre et permettre la mise en place de différentes modalités d'apprentissages** sont autant d'objectifs de l'aménagement de la salle de classe, qui recherche avant tout l'intérêt de l'élève. L'arrivée de nouvelles manières d'enseigner et des nouvelles technologies bouleversent l'organisation spatiale de la salle de classe.

A noter qu'au retour des vacances, les deux classes de primaire seront pendant 2 jours (CM1-CM2) et 3 jours (CE1-CE2) **en classes de mer sans nuitée** (car les voyages scolaires sont toujours interdits). Enfin, les derniers jours avant la livraison des classes (une petite semaine), les enfants seront en classe dans le local des anciens ou la salle polyvalente.

Les travaux seront réalisés par **l'entreprise Péran, de Bodilis**.

Enfants et adultes ont hâte d'emménager et d'aménager leur nouvelle classe durant le week-end de la Pentecôte, les nouvelles classes étant livrées le vendredi 21 mai. D'ici là, une matinée travaux sera organisée en avril pour vider les classes.

Bibliothèque lenn ha dilenn

En raison du prolongement du couvre-feu à 19h, **la permanence du mercredi se fera de 17h à 18h30 à compter du mercredi 31 mars**.

Nous avons réaménagé l'espace des enfants pour plus de visibilité et de facilité.

Ne pas hésiter à demander un renseignement si besoin.

Bonne lecture

Rappel : circulation dans le centre-bourg

Les travaux réalisés dans le centre-bourg sont venus modifier le paysage et sécuriser la circulation des piétons et des véhicules. Pour cela, une « **zone 30** » et un système de « **priorité à droite** » ont été instaurés par arrêté municipal du 09/06/2020. Soyez donc prudents lorsque vous empruntez cette zone. **Il est également rappelé que toutes les règles de circulation doivent être appliquées, pour la sécurité de tous !**



Cérémonie du 19 mars 2021

A l'occasion de la **journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc**, les représentants des anciens combattants ainsi que monsieur Dominique POT, maire et M. Daniel SOUCHU, conseiller municipal se sont réunis le vendredi 19 mars 2021 ; dans le respect des règles sanitaires actuelles.



MSAP Landivisiau



Un Espace Public Numérique (ordinateurs et imprimantes) est ouvert à l'accueil de la MSAP, en consultation libre ou sur rdv si besoin d'accompagnement par nos agents d'accueil et d'accompagnement administratif et numérique, Chantal et Loïse. Pour toute information, contactez-nous au ☎ 02.98.68.67.60 ou ✉ msap@pays-de-landivisiau.com.

Horaires accueil MSAP : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30 (fermé le lundi après-midi et à 17h le vendredi)

La liste des permanences est régulièrement mise à jour.
N'hésitez pas à la consulter en mairie.

Eclairage public : horaires de fonctionnement

La municipalité a la volonté d'initier des actions de maîtrise de la consommation d'énergies.

Pour se faire, les élus ont décidé de modifier les horaires de fonctionnement de l'éclairage public, tout en étant compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

L'éclairage public sera donc allumé de 6h30 à 8h00 et de 19h00 à 22h00 du 1^{er} septembre au 31 mars et ne sera pas allumé pour la période du 1^{er} avril au 31 août.



ALSH Plounéventer - St Servais - St Derrien

Voici le programme des prochaines vacances scolaires :



Programme d'activités du 26 avril au 07 mai.



Lundi 26/04 :
Têtes à pousser.
Donnons vie à la nature



Mardi 27/04 :
Création de bouquets de fleurs



Mercredi 28/04 :
Moulin à vent



Jeudi 29/04 :
Silence ça pousse



Vendredi 30/04 :
Profitons de la lumière du soleil



Lundi 03/05 :
Décore ta grotte



Mardi 04/05 :
Empreintes et Cro-Magnon



Mercredi 05/05 :
Allumer le feu



Jeudi 06/05 :
Journée spécial dinosaures



Vendredi 07/05 :
Archéologie

Le programme peut varier selon les conditions météorologiques et les envies des enfants.

Vous trouverez toutes les informations pratiques sur <https://alshplounstserstder.jimdofree.com>

Communauté de Communes du Pays de Landivisiau : textile

Le textile aussi a le droit à une deuxième vie !

Ne jetez plus vos vieux vêtements dans votre conteneur à ordures ménagères ! Tous les textiles, chaussures, accessoires et petites maroquineries (ceintures, sacs ...) peuvent être réutilisés ou recyclés qu'ils soient en bon état ou non.



Comment déposer les textiles ?

Vous pouvez déposer vos vêtements et autres articles textiles dans les conteneurs blancs Le Relais/ABI29 :

- En **sacs fermés**,
- Ils doivent être **secs** (pas humides),
- Ils sont **troués** ou **tachés** ? Eux aussi, ont le droit à une deuxième vie !



Qu'est-ce qu'ABI 29 ?

C'est l'association chargée de la collecte et du traitement des textiles. L'objectif de l'association est l'emploi de personnes en situation difficile ou de précarité. Les textiles apportés par des particuliers sont triés et vendus à prix modique. Les textiles inutilisables sont recyclés : effilochage, isolation phonique et thermique, ou réutilisés en chiffons d'essuyage.

Où déposer vos textiles sur notre territoire ?

Bodilis (Rue des Capucines/salle Jeanne d'Arc et déchèterie),

Commana (Rue de Landivisiau/école),

Guiclan (Service Technique),

Guimiliau (Salle Polyvalente)

Lampaul-Guimiliau (Rue du Stade/salle polyvalente),

Landivisiau (Super U)

Plougar (Terrain de Foot/Le Moguer)

Plougourvest (déchèterie)

Plounéventer (Pont Bascule),

Plouvorn (Salle de hand),

Plouzévédé (Intermarché),

Saint-Sauveur (Services Techniques),

Saint-Servais (Parking de la mairie),

Saint-Vougay (à côté de la salle communale/derrière la mairie).

Sizun (rue de l'Elorn et déchèterie)



ATTENTION

*Ne pas déposer les textiles
dans les colonnes de tri sélectif ou dans votre poubelle jaune
qui sont destinés à recevoir les emballages ménagers et le papier.
Le centre de tri n'est pas équipé pour recevoir les textiles,
les vêtements se coincent dans les machines et peuvent les endommager. Merci !*

En pratique

Pour toute question, contactez l'ambassadrice du tri au 02.98.68.42.41 ou par e-mail l.marc@pays-de-landivisiau.com

Conseil Municipal du 26 mars 2021

Afin de lutter contre la propagation du Covid-19 et pour respecter les consignes, la réunion se déroule à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2021.

Monsieur le Maire décide de débiter la séance dans l'ordre suivant :

1. Comptes de gestion 2020 commune et Hameau des Camélias

Ils sont approuvés par le conseil municipal.

2. Compte administratif 2020 lotissement Hameau des Camélias

Le conseil municipal l'approuve :

- En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 128 451,82 € et les recettes s'élèvent à 157 669,43 €. Un excédent de fonctionnement de 29 217,61 € est donc calculé à la fin de l'année 2020.
- En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 32 148,19 € et les recettes à 127 983,82 €. Un excédent d'investissement de 95 835,63 € est donc calculé pour 2020. Ajoutés aux 127 983,82 € de déficit d'investissement 2019, un déficit de 32 148,19 € est donc calculé à la fin de l'année 2020.

3. Compte administratif 2020 commune

Le conseil municipal l'approuve :

- En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 395 266,72 € et les recettes s'élèvent à 529 851,50 €. Un excédent de fonctionnement de 134 584,78 € est donc calculé à la fin de l'année 2020.
- En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 675 256,74 € et les recettes à 601 376,19 €. Un déficit d'investissement de 73 880,55 € est donc calculé pour 2020. Ajoutés aux 232 130,92 € d'excédent d'investissement 2019, un excédent de 158 250,37 € est donc calculé à la fin de l'année 2020.

4. Budget primitif 2021 lotissement Hameau des Camélias

Le conseil municipal l'adopte pour un montant total de 71 397,61 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et 32 148,19 € en dépenses et en recettes d'investissement.

5. Budget primitif 2021 commune

Le conseil municipal l'adopte pour un montant total de 578 784,78 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et 716 391,65 € en dépenses et en recettes d'investissement.

6. Taux d'imposition des taxes locales

Le conseil municipal décidé de maintenir les taux de la taxe foncière bâtie : 22,26 % + 15,97 % (part départementale compensant la suppression de la taxe d'habitation) et de la taxe foncière non bâtie : 40,59 %.

7. Subventions aux associations 2021

Le montant total s'élève à 67 450 €.

8. Ecole Saint-Yves : participation aux frais de fonctionnement 2021

Le montant attribué s'élève à 59 300 € (frais de fonctionnement, garderie et cantine).

9. Débroussaillage et élagage 2021

Le conseil municipal accepte le devis de M. Xavier CADIOU – 29 440 SAINT-DERRIEN.

10. Espace La Fontaine : nettoyage

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Do Rosario Rénovation pour un montant de 3 400 € (TVA non applicable).

11. Mairie : ravalement de la façade

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Bodilis Ponant Peinture pour un montant T.T.C. de 9 958,03 €.

12. Avis sur le projet d'extension d'un élevage de porcs

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'extension d'un élevage de porcs situé à Kerscao – 29 440 SAINT-DERRIEN.

13. Poste d'adjoint technique

L'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux fera valoir ses droits à retraite à compter du 30/06/2021. Un recrutement sera organisé.

14. Déclassement du domaine public communal d'une partie de la VC n° 7

Afin de finaliser la vente d'une partie de la Voie Communale n° 7 à Kehuella, le conseil municipal décide de déclasser la partie de Voie Communale du domaine public communal.

15. Programme voirie 2021 : Keranan

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Colas pour un montant T.T.C. de 21 060,00 €.

16. CCPL : mise en œuvre du réseau des bibliothèques

Le projet se poursuit. Délibération sera prise lors du prochain conseil communautaire.

17. Horaires de fonctionnement de l'éclairage public

Dans un souci de maîtrise de la consommation d'énergies, tout en assurant la sécurité des usagers, le conseil municipal décide des horaires de fonctionnement de l'éclairage public :

- Périodes d'été : du 01/04 au 31/08 : aucun éclairage
- Périodes d'hiver : du 01/09 au 31/03 : allumage de 6h30 à 8h00 et de 19h00 à 22h00.

18. Choucas des Tours

Le conseil municipal approuve la motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.



Places disponibles assistante maternelle :

Mme Douillet : j'habite Saint-Derrien et suis assistante maternelle depuis 11 ans. Je dispose actuellement **d'une place de nuit et une place de jour**. Étudie aussi tout **remplacement**, ou des parents qui recherchent quelques heures pour leurs petits loulous..... **Horaires atypiques acceptés**.

N'hésitez pas à me contacter pour un premier échange et afin de répondre à toutes vos questions, vous pouvez me joindre au **06 49 32 43 18**.

Nouvelle activité à Saint-Derrien :

Nouveau à St Derrien

ELEONORE Dico
Créateur de Couleurs

Couleurs by Delf
Delphine Guivarch
Conseillère
06.99.67.09.44
delphineguivarch@orange.fr

9 rue des marronniers
29440 SAINT DERRIEN

Vous voulez rénover vos meubles sans décaper? Contactez moi

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR A+ A B C

NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie par mail ou par téléphone.

**Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : www.saint-derrien.fr
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail.**

Rédaction / conception / impression du bulletin municipal : mairie de Saint-Derrien

Le prochain bulletin paraîtra début mai 2021. Merci de faire parvenir vos articles avant le 20/04/2021.

L'Association EPAL, basée à Brest, recrute des accompagnateurs-trices prêts(es) à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des enfants et adultes en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir sur l'un de nos 200 séjours, 2 ou 3 semaines cet été entre le 17 juillet et le 21 août, rejoignez nos équipes d'animation ! 400 postes à pourvoir avec ou sans BAFA

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite (1 WE fin mai)
- PSC1 souhaitable
- Permis B obligatoire

Pour plus de renseignements et postuler :

<https://www.epal.asso.fr/le-recrutement-des-responsables-et-animateurs-pour-personnes-handicapees-adultes.php>

A bientôt



L'EMPLOI en AGRICULTURE : pour une saison ou en CDI !

Il existe dans le milieu agricole de nombreuses entreprises à la recherche de personnel **permanent ou saisonnier**.

Le secteur des productions agricoles regroupe:

- Les élevages porcins, laitiers, volailles et autres productions animales (viande bovine, avicoles, caprin, ovins, équins, ostréicoles, piscicoles...),
- Le maraîchage sous serre et en plein champ (la mise en place et la récolte des légumes),
- Le machinisme agricole avec la conduite et l'entretien des matériels agricoles pour les travaux des champs (tracteurs et autres automoteurs),
- Le paysage (création, entretien et taille des espaces verts, construction de murets...),
- La pépinière et l'horticulture,

Les métiers sylvicoles (forêts).

Si vous cherchez un poste (temporaire ou durable) dans l'un de ces secteurs d'activité ou souhaitez avoir des informations sur ces métiers et les perspectives de travail proche de chez vous, contactez la bourse départementale de l'emploi agricole de l'ANEFA 29.

Association Nationale Emploi Formation en Agriculture (ANEFA 29)

Quimper Tel : 02.98.64.67.96 emploiimper@anefa.org

Saint Pol de Léon Tel : 02.98.29.12.60 emploimorlaix@anefa.org

Retrouvez les offres sur : www.lagriculture-recrute.org

Suivez-nous et toute l'actualité de l'emploi agricole sur Facebook : anefa29



As DOMICILE : 60 ans au service des usagers

As DOMICILE est une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui a pour objectif d'accompagner les personnes souhaitant rester à leur domicile, en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins : aide des personnes dépendantes et/ou en situation de handicap, soins, accueil de jour, assistance informatique, garde d'enfants, jardinage / bricolage, assistance particulier employeur, portage de repas.

As DOMICILE intervient dans les secteurs de Landivisiau, Morlaix et Saint-Pol-de-Léon.

Vous souhaitez en savoir plus sur notre association, rendez-vous sur notre site internet www.asdomicile.com. Suivez notre actualité sur les réseaux sociaux :

- Facebook : [@AsDOMICILEaidesoins](https://www.facebook.com/AsDOMICILEaidesoins)
- LinkedIn : [As DOMICILE](https://www.linkedin.com/company/as-domicile)

CONTACT :

- Téléphone : 02.98.68.10.36, ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Courriel : contact@asdomicile.com

As DOMICILE, des agences au plus près de vous et de vos besoins :



As DOMICILE Siège • 29 rue des Carmes • 29200 Saint-Pol-de-Léon
 Direction Générale • 9 rue des Carmes • 29200 Saint-Pol-de-Léon
 Services Financiers • 105 rue de la République • 29200 Saint-Pol-de-Léon
 Numéro unique • 02 98 68 10 36

Association loi 1901 • 5019 772 074 62 • www.asdomicile.com • contact@asdomicile.com



Gestion des animaux domestiques : Services I-CAD Informations utiles

Le fichier national d'identification I-CAD pour toutes les démarches liées à l'animal

www.i-cad.fr

Centre d'appels : 09 77 40 30 77 coût d'un appel local - non surtaxé

contact@i-cad.fr

112-114 avenue Gabriel Péri
94246 L'Hay les Roses cedex

www.identifier-mon-animal.fr

Le site de référence qui réunit toutes les informations concernant
l'identification des animaux carnivores domestiques



Ne ramassons pas les oisillons trouvés au sol

Avec l'arrivée du printemps, de nombreux oisillons peuvent se retrouver au sol. Ils ne sont pas abandonnés et, il est souvent préférable, voire indispensable, de les laisser sur place. Leurs parents se trouvent généralement à proximité, même si on ne les voit pas.

De manière générale, il est préférable, voire indispensable, de laisser un oisillon tombé du nid là où il a été trouvé. Il vaut mieux laisser faire ses parents, qui le nourriront et le guideront à quelques jours de son premier envol. Par contre, si l'oisillon se trouve en un lieu particulièrement exposé et qu'il existe un risque avéré comme la proximité d'une route ou d'un chat à l'affût, il est souhaitable de le mettre en sûreté, en hauteur (sur une branche, un muret ou un buisson) et à proximité de l'endroit où il a été recueilli. Les oisillons en duvet ou peu emplumés, tombés du nid bien trop tôt, doivent être replacés délicatement dans leur nid si c'est possible et si ce dernier est intact.

Si l'oiseau est blessé, afin d'éviter tout geste irréparable, il vaut mieux contacter la **LPO (pour le Finistère, Faune sauvage en détresse, 06.62.15.39.43)**.

Après l'avoir recueilli, il devra être acheminé vers un centre habilité : la plupart des oisillons sauvages sont intégralement protégés par la loi et leur détention est rigoureusement interdite.